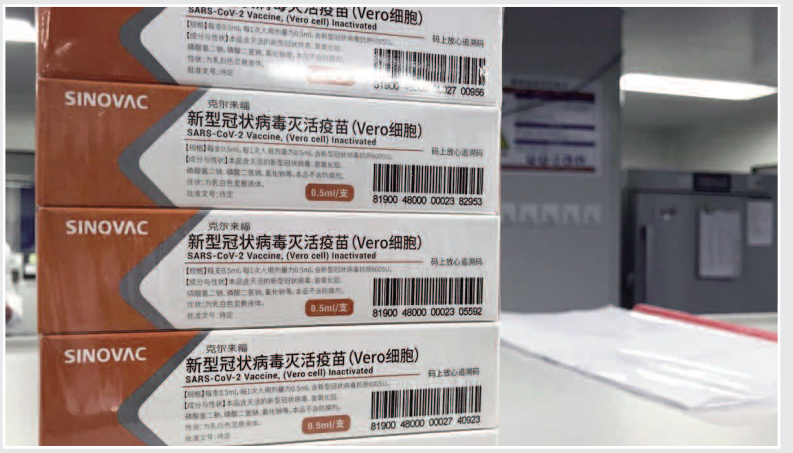


VACCIN ANTI-COVID

LA CHINE VA FAIRE DON D'UNE QUANTITÉ IMPORTANTE À L'ALGÉRIE

Page 2

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 6907 MERCREDI 3 JANVIER 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

223 nouveaux cas et 2 décès en 24 heures

Page 2

34e SESSION DES CHEFS D'ETAT DE L'UNION AFRICAINE

DJERAD APPELLE À LA SOLIDARITÉ CONTINENTALE FACE À LA COVID-19

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad a appelé hier au renforcement de la solidarité continentale et mondiale et à l'unification des efforts pour lutter contre la pandémie Covid-19, mettant l'accent sur la nécessite de permettre aux pays pauvres d'accéder aux vaccins pour pouvoir sortir de cette crise sanitaire qui affecte les efforts de relance du développement.
Page 3



PROJET DE LOI SUR LE STATUT DE DOCTEUR

Les titulaires de doctorat réclament un recrutement direct

Page 4

LITTORAL TIGZIRT – AZEFFOUN

Une partie à revaloriser

Page 5

SAHARA OCCIDENTAL

L'UA rejette les manœuvres du Maroc

Page 3

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

MÉDÉA

Préparation active de la campagne de vaccination contre le Covid-19

LA PRÉPARATION de la campagne de vaccination contre la Covid-19 bat son plein à Médéa, où l'ensemble des services concernés s'activent, depuis quelques jours, pour procéder aux derniers réglages du dispositif opérationnel mis en place à cet effet, a-t-on appris, samedi, auprès du directeur local de la santé et de la population (DSP).

Les préparatifs, entamés dès l'annonce du début de la vaccination dans certaines wilayas du pays, concernent, aussi bien le volet logistique que la formation et l'encadrement du personnel médical, qui sera affecté aux différents centres de vaccination qui seront ouverts à travers le territoire de la wilaya, a indiqué le DSP, Mohamed Cheggouri.

En prévision de cette campagne de vaccination, les services sanitaires de la wilaya ont fixés 82 centres de vaccination qui vont accueillir les catégories ciblées par la première phase de vaccination, en l'occurrence le personnelmédical, les personnes âgées et les patients atteints de maladies chroniques, pour s'étendre, ensuite, à d'autres catégories de la population, a-t-il ajouté.

Les centres de vaccination, aménagés à l'intérieur des établissements hospitaliers et les polycliniques, situées au niveau des grandes agglomérations urbaines, ont été dotés de moyens indispensables à la bonne exécution de l'opération, a souligné le DSP.

Ce même responsable a précisé qu'une logistique a été mise en place pour assurer le stockage, dans les conditions appropriées, du vaccin, son transport vers les centres de vaccination et l'approvisionnement régulier du personnel médical en produits pharmaceutiques consommables.

Outre le volet logistique, une formation accélérée a été organisée au profit du personnel médical en charge de cette campagne pour s'imprégner, d'une part, du dispositif opérationnel, l'organisation de la vaccination et la prise en charge des citoyens.

D'autre part, elle leur permet de savoir comment réagir à d'éventuelles complications ou réactions allergiques, ainsi que les moyens dont doit disposer chaque équipe pour faire face à de telles situations, a fait savoir M. Cheggouri.

N. B.

VACCIN ANTI-COVID

La Chine va faire don d'une quantité importante à l'Algérie

La Chine va faire don à l'Algérie d'une quantité importante de doses du vaccin contre la Covid-19, c'est ce qu'a annoncé hier, l'ambassade de la République populaire de Chine en Algérie sur sa page Facebook.



«La Chine est prête à poursuivre main dans la main le travail avec l'Algérie afin de développer les relations et renforcer la coopération entre les deux pays dans différents domaines dont la lutte contre la Covid-19 », a écrit l'ambassade de Chine sur un post facebook .

«Les aides chinoises se poursuivront pour lutter contre la pandémie en Algérie », a précisé l'ambassade qui a ajouté que la Chine remettra bientôt sous forme de don d'une quantité de doses du vaccin anti-Covid chinois à l'Algérie.

L'ambassade chinoise a rappelé l'audience qu'a accordé mercredi dernier le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, à l'ambassadeur de Chine en Algérie, Li Lianhe.

Lors de cette audience les deux partie ont échangé les points de vue sur plusieurs axes notamment le développement des relations stratégiques de partenariat global entre l'Algérie et la Chine, et le renforcement de la coopération entre les deux pays et dans différents domaines, a ajouté la même source.

La Chine devrait livrer à l'Algérie un total de 15 millions de doses de vaccins contre la Covid-19 d'ici 2022. Cette commande sera acheminée vers l'Algérie sur plusieurs cargaisons durant les prochains mois.

Cette commande qui a fait l'objet de discussions, poussées entre Alger et Pékin, s'étalera jusqu'à la mi-2022 sera assurée par les cinq laboratoires chinois fabricants des vaccins contre le coronavirus.

La Chine sera probablement le principal fournisseur des vaccins anti-Covid pour l'Algérie durant les prochains mois.

Dans un premier temps, les autorités sanitaires algériennes avaient effectué une commande de 10 millions de doses auprès de laboratoires chinois, mais la Chine s'est dit disposée à revoir la commande algérienne à la hausse pour livrer 15 millions de doses durant l'année en cours a ajouté la même source.

100 000 doses de vaccin ont été déjà reçues par l'Algérie, en attendant l'arrivage de nouveaux lots de vaccin, de manière à répondre à la demande. Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait en effet rassuré, lors du lancement de la campagne de vaccination à Alger, sur le fait que la quantité des doses de vaccin contre la Covid-19 que l'Algérie compte importer sera suffisante, affirmant que l'opération de vaccination s'étalera sur toute l'année 2021. Plus de 8 000 centres de santé à travers le territoire national ont été mis mobilisés pour assurer la campagne de vaccination.

Nassim Mecheri

COVID-19 EN ALGÉRIE

223 nouveaux cas, 178 guérisons et 2 décès en 24 heures

LE NOMBRE de cas de contamination à la Covid-19 poursuit sa décrue en Algérie, avec 223 nouveaux cas positifs en 24 heures, 178 guérisons et deux décès, portant le nombre total des cas confirmés depuis le début de la pandémie à 108.852, des guérisons à 74.508 et celui des décès à 2.911.

Deux wilayas ont enregistré une hausse importante du nombre de contamination durant les 24 dernières heures, avec plus de 15 cas, à leur tête la wilaya d'Oran qui a recensé 55 contaminations.

«223 nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 178 guérisons et deux décès ont été recensés durant les dernières 24 heures en Algérie, portant le total des cas confirmés à 108.852, des guérisons à 74.508 et celui des décès à 2.911», a déclaré le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar.

Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie, que le taux de contamination à la Covid-19 s'élève à plus de 248 cas pour 100.000 habitants, ajoutant que les nouvelles contaminations enregistrées les 24 dernières heures représentent 0.50 cas pour 100.000 habitants.

Deux wilayas ont enregistré une hausse importante du nombre de contaminations en 24 heures, à savoir Oran (55 cas) et Alger (45 cas).

Les wilayas, d'Alger (16.526 cas), Oran (11.274 cas), Blida (8.186cas), Sétif (5.208 cas) et Bejaia (4.441 cas) représentent à elles seules près de 42% des cas de contamination et plus de 30% des décès enregistrés sur le territoire national.

Pr Fourar a également indiqué que seulement 19 wilayas n'ont enregistré aucun cas au coronavirus et 23 autres ont recensé entre un et neuf cas, alors que 6 wilayas ont enregistré dix cas et plus.

Concernant le nombre de personnes hospitalisées en réanimation, indicateur de la pression de l'épidémie sur le système hospitalier, Pr Fourar a fait état de 21 patients admis dans les unités de soins intensifs à travers le pays.

Enfin, le responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige vigilance et observation des règles d'hygiène et de distanciation physique de la part des citoyens, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques.

Il a aussi appelé à veiller à la santé des personnes âgées, particulièrement celles souffrant de maladies chroniques.

A l'échelle mondiale, la pandémie provoquée par le nouveau coronavirus a fait au moins 2.311.764 morts depuis l'apparition de la Covid-19 fin décembre en Chine, selon un bilan établi hier à partir de sources officielles.

Plus de 106.034.379 cas de contamination ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie et au moins 77.680.198 personnes sont aujourd'hui considérées comme guéries.

Depuis le début de la pandémie, le nombre de tests réalisés a fortement augmenté et les techniques de dépistage et de traçage se sont améliorées, entraînant une hausse des contaminations déclarées.

Sur la journée de vendredi, 14.561 nouveaux décès et 493.140 nouveaux cas ont été recensés dans le monde.

Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont les Etats-Unis avec 3.475 nouveaux morts, le Mexique (1.368) et le Brésil (1.239).

Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 459.554 décès pour 26.813.734 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 230.034 morts et 9.447.165 cas, le Mexique avec 164.290 morts (1.912.871 cas), l'Inde avec 154.918 morts (10.814.304 cas), et le Royaume-Uni avec 111.264 morts (3.911.573 cas).

Parmi les pays les plus durement touchés, la Belgique est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 184 décès pour 100.000 habitants, suivi par la Slovénie (173), le Royaume-Uni (164), la République tchèque (160) et l'Italie (150).

L'Europe totalisait hier 768.009 décès pour 34.351.837 cas, l'Amérique latine et les Caraïbes 613.669 décès (19.410.779 cas), les Etats-Unis et le Canada 480.145 décès (27.610.360 cas), l'Asie 243.755 décès (15.422.319 cas), le Moyen-Orient 98.928 décès (4.876.538 cas), l'Afrique 94.186 décès (3.646.981 cas), et l'Océanie 945 décès (31.778 cas).

Mohamed Mecelti

34e SESSION DES CHEFS D'ÉTAT DE L'UNION AFRICAINE

Djerad appelle au renforcement de la solidarité continentale

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad a appelé hier au renforcement de la solidarité continentale et mondiale et à l'unification des efforts pour lutter contre la pandémie Covid-19, mettant l'accent sur la nécessite de permettre aux pays pauvres d'accéder aux vaccins pour pouvoir sortir de cette crise sanitaire qui affecte les efforts de relance du développement.

Djerad qui représente le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune aux travaux de la 34e session des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA), a affirmé dans son allocution sur le rapport du président sud-africain et président en exercice de l'UA, sur «la mise en œuvre de la Stratégie continentale africaine commune pour faire face à la pandémie de Covid-19» , que cette «crise sanitaire sans précédent, de par son étendue et la gravité de ses retombées politiques et socio-économiques, a compromis la croissance des économies des Etats, induit une aggravation des taux de chômage et mis nos systèmes de santé devant des défis majeurs ayant requis l'adoption de mesures strictes, à l'effet d'alléger le déficit financier et éviter des pertes économiques supplémentaires».

Après avoir transmis les salutations du Président Tebboune aux dirigeants africains et ses vœux de succès aux travaux de leur sommet tenu par visioconférence, le Premier ministre a salué «la Stratégie continentale africaine commune pour faire face à la pandémie de la Covid-19, qui mise sur la coopération et la coordination pour assurer le vaccin au moins aux populations du continent», la qualifiant de «précieuse initiative qui permettra aux pays du continent de coordonner leurs positions dans le cadre d'une action multilatérale».

«La réussite de cette stratégie continentale est tributaire du renforcement de la coopération et de la coordination avec nos partenaires internationaux», a-t-il estimé, mettant en exergue le soutien à «la demande visant à alléger le fardeau de la dette, à aider les Etats à assurer la continuité des approvisionnements alimentaires, à protéger les emplois et à atténuer l'impact de la baisse des revenus dans le continent en raison de la perte des recettes d'exportation».



Soulignant l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur tous les aspects économiques, politiques et sociaux des Etats, le Premier ministre a indiqué qu'en plus des pertes en vies humaines, «cette crise a contraint plusieurs Etats, à fermer leurs frontières et à instaurer des mesures préventives, ce qui a induit des pertes matérielles considérables résultant de la mise à l'arrêt des activités économiques et de la restriction de la circulation des personnes dans le monde». Pour faire face à la situation née de la pandémie, M. Djerad a appelé à la nécessaire consolidation de la solidarité continentale et mondiale et «à unifier nos efforts communs, tout en mobilisant aussi bien nos potentiels et nos moyens, pour faire face à cette pandémie et limiter ses effets».

«Nous nous réunissons aujourd'hui avec l'espoir que la crise de la Covid-19, qui a touché l'humanité entière, soit surmontée à la faveur du début des vaccinations contre cette pandémie dans de nombreux pays du monde. Notre souhait est que notre continent puisse assurer à nos pays des vaccins de manière équitable pour endiguer sa propagation et mettre en place une stratégie pour la phase de reprise économique post-épidémie», a ajouté le Premier ministre.

Il a, à cet égard, insisté sur «la nécessité de renforcer la solidarité internationale dans la distribution des vaccins et d'éviter que ces processus n'obéissent à des considérations nationalistes qui empêcheraient les pays pauvres d'accéder aux vaccins et éterniseraient ainsi la crise».

Dans ce contexte, M. Djerad a mis en avant l'initiative de «Plateforme africaine de fournitures médicales», lancée en mai 2020 comme mécanisme de mise en commun des achats au profit de tous les Etats membres pour assurer l'acquisition des fournitures médicales essentielles, ainsi que le Fonds de l'Union Africaine créé pour le financement des efforts de lutte contre l'épidémie, auquel l'Algérie s'est empressé de contribuer à hauteur de deux (2) millions de dollars, en plus des aides alimentaires et des équipements médicaux fournis au niveau bilatéral».

Par ailleurs, le Premier ministre a mis en avant les efforts déployés par l'Algérie qui a «résolument fait face à cette pandémie, dès les premières heures, en initiant des mesures de prévention et en mobilisation tous les moyens possibles pour contrer ses répercussions socioéconomiques, notamment sur les jeunes, les femmes et les catégories vulnérables».

Ces mesures ont permis, en un temps record, de contrôler la propagation du virus et d'atteindre l'autosuffisance en termes de moyens de prévention et de dépistage, et de production de médicaments, a-t-il ajouté, relevant la détermination de l'Algérie à poursuivre l'opération de vaccination, entamée fin janvier dernier, jusqu'à l'atteinte des taux requis pour assurer l'immunité collective. **M. D.**

SAHARA OCCIDENTAL

L'UA rejette les manœuvres du Maroc

UN AUTRE coup dur au Makhzen. L'Union africaine a rejeté les projets marocains au Sahara occidental, considérés comme attentatoires à la souveraineté de la République arabe sahraouie démocratique. Les sahraouis souhaitent que l'UA, lors de son 34e sommet qui s'est ouvert hier, donne un nouveau souffle à la cause sahraouie et s'acquitter de son véritable rôle, celui d'imposer ses décisions au Maroc Dans une déclaration, l'ambassadeur sahraoui à Alger, Abdelkader Taleb Omar, s'est félicité du rejet par le Conseil exécutif des ministres des affaires étrangères de l'UA, de la tentative du régime marocain, au sein du Comité technique spécialisé des transports, des infrastructures transcontinentales et interrégionales, de faire passer des projets marocains attentatoires à la souveraineté de la RASD, tels que les fibres optiques et le réseau électrique. Le revers marocain est important, puisque Rabat a voulu consacrer, à travers ses pseudos projets de développement, le fait accompli et l'occupation. Rabat a voulu se servir de l'UA pour imposer son diktat et faire échouer toutes les récentes initiatives diplomatiques tendant à renégocier un accord de cessez-le-feu et faire démarrer des négociations politiques.

Le diplomate sahraoui a cité, à ce propos, les autres décisions importantes du Conseil exécutif de l'UA sur la question des réfugiés et le suivi des droits de l'homme au Sahara occidental, des décisions qui nourrissent «l'espoir de voir le 34ème sommet africain donner un nouveau souffle et conférer un véritable rôle à l'UA dans le règlement de la question sahraouie». «Ce que nous attendons de l'UA est l'application de ses décisions relatives au dossier sahraoui et des clauses de son acte constitutif, en vertu desquelles le Maroc est tenu de se conformer à la légalité internationale», notamment les décisions de la 14ème session extraordinaire du sommet africain organisée sous le thème «Faire taire les armes en Afrique». «Cette session extraordinaire a plaidé pour la tenue de négociations entre la RASD et le Maroc en tant qu'Etats membres de l'UA dans le cadre du respect des chartes continentales.

Mettant en avant la dernière décision des ministres africains de la Défense concernant «le recours à la force pour instaurer la sécurité et la paix dans la région», le responsable sahraoui a mis en garde contre les manœuvres de l'occupation marocaine qui mettent en péril la sécurité et la stabilité de la région. «Les manœuvres de l'occupation marocaine constituent une grave atteinte au référentiel juridique de l'UA qui garantit son unité et le respect de ses droits et principes, a-t-il soutenu.

«En l'absence de sanctions contre le Maroc, tout autre pays peut imiter ce dernier, en s'attaquant à un autre, ouvrant ainsi la voie à l'anarchie et au désordre au sein du continent africain, en violation de l'Acte constitutif de l'UA, notamment l'article 4 relatif au respect des frontières héritées au lendemain de l'Indépendance», a-t-il estimé. L'ambassadeur sahraoui à Alger s'est dit étonné de voir l'UA procéder au gel de la qualité de membre de tout pays africain ayant connu un coup d'Etat ou un renversement brutal du pouvoir, alors que l'occupation d'un Etat souverain par le Maroc et la modification par la force de ses cartes sont plus graves que les coups d'Etat», d'où l'impératif de prendre des sanctions sévères à son encontre.

Sur le front, les combats se poursuivent. Les unités de l'armée sahraouie ont mené, ce vendredi, des bombardements ciblant des cantonnements des forces marocaines dans la zone Raous Aslouguia (secteur Farsia) et la zone de Raous Choydhamia (secteur El Mahbes)», selon un communiqué militaire de la RASD, rapporté par l'Agence de presse sahraouie (SPS). Les bombardements ont également ciblé, selon la même source, des positions de l'armée marocaine à Agueraret Lahdid (Farsia) et la zone Lethrathiat (secteur Kelta)». **Mohamed Kouini**

HAUSSE DES PRIX DES VIANDES ROUGES

Les éleveurs accusent les vendeurs intermédiaires et de détail

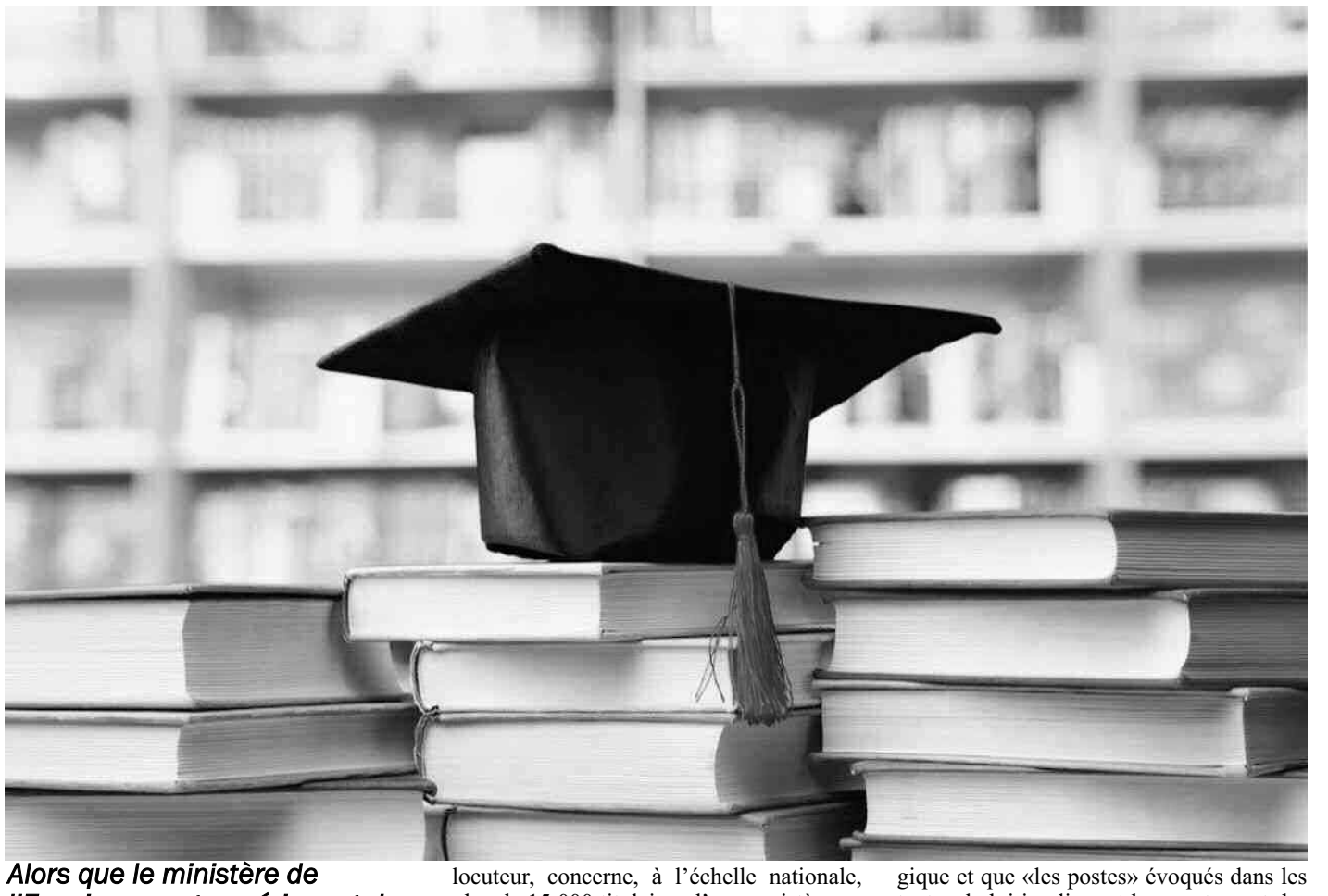
LA FÉDÉRATION nationale des éleveurs impute les récentes flambées des prix des viandes rouges aux intermédiaires de la filière. Elle assure que cet état de fait ne dépend pas des éleveurs, qui cèdent le kilogramme à 800 DA, pour le voir atteindre les 1400 DA chez les bouchers.

Les prix de la viande rouge ne cesse d'augmenter tout au long de l'année. La Fédération nationale des éleveurs rejette toute responsabilité et critique les nombreux vendeurs intermédiaires et vendeurs de détail qu'elle accuse d'être derrière cette flambée. Dans une déclaration, Belkacem Mazroû, membre de la fédération, a fait savoir que les prix des viandes rouges ne relèvent pas des éleveurs, dont la mission s'arrête à la fourniture de têtes de bétail, a-t-elle assuré, ajoutant que la régulation des prix relève du ministère du Commerce, qui doit contrôler les bouchers et les spéculateurs qui ont imposé leur diktat alors que les éleveurs cèdent le kilogramme de viande à 800 DA. Il a assuré que la viande rouge sera disponible sur le marché national en quantité suffisante, indiquant que la fédération a mis sur le marché un cheptel de un million de têtes en prévision du mois sacré du ramadan et qu'elle est prête à répondre aux besoins du marché en cas de forte demande. «Les éleveurs disposent d'un stock suffisant pour répondre aux besoins du marché, notamment après la réouverture des marchés de bestiaux à partir de cette semaine», a-t-il estimé. Il a ajouté que les prix du mouton ont connu un baisse en raison de la baisse des ventes après la propagation du coronavirus. La fédération a expliqué que les prix élevés du kilogramme de viande rouge est dû au grand nombre d'intermédiaires et aux spéculateurs. Elle appelle les autorités concernées à accélérer l'ouverture des abattoirs industriels afin de réduire le nombre d'intermédiaires entre l'éleveur et le citoyen. A partir de là, les autorités doivent œuvrer à garantir une stabilité des prix en dessous des 1 400 DA. En outre, la Fédération nationale des éleveurs a indiqué que la décision d'interdiction des marchés aux bestiaux, prise afin de lutter contre la propagation du nouveau coronavirus, a également contribué à cette instabilité et à la hausse des prix des viandes rouges. Par ailleurs, elle a évoqué que le prix de l'orge, qui atteignait le seuil de 4 000 DA le quintal, affectait grandement les revenus des éleveurs à la lumière de la sécheresse persistante en Algérie. «Le prix élevé de l'orge a considérablement affecté les éleveurs, en plus du recours des autorités à la fermeture des marchés de bestiaux, notamment dans les grandes villes qui connaissent un boom dans la vente des viandes rouges par rapport aux régions de l'intérieur où l'offre augmente», a-t-elle souligné. La même organisation assure, dans ce cadre, que les quantités de viande mises sur le marche sont suffisantes et répondent à la demande. Chose qui est, selon elle, facilement vérifiable sur les étals des boucheries. Pour rappel, le gouvernement a procédé, au cours du dernier trimestre de l'année écoulée, au gel des importations des viandes rouges et des viandes congelées afin de réduire la facture d'importation et préserver le pouvoir d'achat de l'éleveur.

Lynda Louifi

PROJET DE LOI SUR LE STATUT DE DOCTEUR

Les titulaires de magistère et de doctorat réclament un recrutement direct



Alors que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est en passe de produire un projet de lois portant sur le statut de docteur, le feuilleton de précarité de plus de 15 000 titulaires des diplômes de magistère et de doctorat, sans emploi ou vacataires, se poursuit depuis des années.

Selon cette élite universitaire au chômage ou presque, qui s'organise sous la houlette de la Coordination nationale des titulaires et étudiants en doctorat et magistère, la seule solution est le recrutement direct, d'autant plus que les établissements universitaires expriment, selon elle, «un énorme besoin de 50 000 enseignants, comblé par le recours à des enseignants vacataires qui perçoivent un salaire mensuel de 8 000 DA».

Contacté par le Jeune Indépendant, Amar Hachemi, enseignant vacataire à l'université de Tizi Ouzou et coordinateur adjoint de la section de Tizi Ouzou, a indiqué que «les membres de la Coordination nationale envisagent d'organiser, dans les semaines à venir, un énième sit-in à Alger pour revendiquer leur droit au recrutement direct, en sus d'autres actions de protestation prévues le mois courant dans les différentes wilayas». «Plus de 1 000 titulaires de magistère et de doctorat ont pris part à un sit-in, tenu la semaine passée devant le siège du ministère de l'Enseignement supérieur, lequel a été informé quatre jours avant notre action. Aucun responsable n'a jugé utile de nous recevoir, ce qui nous a poussés à observer une marche pacifique vers la faculté des sciences de l'information, qui se trouve à quelques encablures mais nous avons été violentés par les forces de l'ordre», a déclaré ce doctorant. Cette situation, a ajouté notre interlocuteur, concerne, à l'échelle nationale, plus de 15 000 titulaires d'un magistère ou d'un doctorat, dont 2 000 sont adhérents de la Coordination nationale et sont décidés, a-t-il dit, «à continuer leur lutte jusqu'à l'obtention de leur droit au recrutement direct».

LA LOI SUR LE STATUT DE DOCTEUR TITULARISE SA PRÉCARITÉ

Concernant l'avant -projet de loi relatif au statut de docteur que le ministère de tutelle est en train de préparer pour répondre à la préoccupation de cette catégorie d'universitaires, M. Hachemi a déclaré que la cCoordination le rejette catégoriquement. «Cet avant-projet de loi a été proposé par le ministère aux membres de la Coordination lors d'une rencontre tenue le 31 août 2020 et nous l'avons catégoriquement rejeté car il s'agit de la titularisation de la précarité du statut social de l'élite», a ajouté ce diplômé d'un magistère en droit, précisant que le contrat de travail proposé au sein des entreprises privées sera soutenu par l'Etat à hauteur de 10 000 DA pour qu'un docteur puisse percevoir un salaire de 20 000 DA. Sachant, a-t-il poursuivi, que ce contrat est d'une durée déterminée (CDD). Il a par ailleurs expliqué : «D'abord, nous sommes titulaires d'un diplôme académique censé nous permettre d'occuper un poste d'enseignant chercheur ou de chercheur et non pour être exploités dans d'autres secteurs, tels que les entreprises économiques ou autres. La deuxième raison de notre rejet, c'est que nous sommes titulaires des postes en vertu du décret exécutif n°98-254 et des arrêtés ministériels n° 547 et 192, stipulant que le fait d'accéder à la formation doctorale équivaut à l'obtention d'un poste. Ce poste, on l'obtient via un concours national qui devrait être budgétisé au terme de notre formation doctorale.»

Pour ce qui est de la confusion autour du terme «poste et place pédagogique», comme argument brandi par le ministère de tutelle pour justifier la non-obligation de recrutement direct, l'enseignant vacataire a expliqué qu'il n'y a pas de poste pédagogique et que «les postes» évoqués dans les textes de loi impliquent le recrutement des titulaires d'un doctorat. Pour absorber le nombre croissant des titulaires de doctorat, le ministère propose également un nouveau grade au sein de la fonction publique, avec un nombre de postes limité, et pour y accéder, il faudrait passer, encore une fois, par un concours national, a-t-il indiqué.

LEUR RECRUTEMENT FAVORISERA LA QUALITÉ DE LA FORMATION

Le coordinateur considère leur demande comme «tout à fait légitime, raisonnable et à la portée des autorités concernées ». Leur recrutement, selon le doctorant, est dans l'intérêt de la formation universitaire et sa qualité, avant qu'il ne le soit pour ces demandeurs. Il a relevé, dans ce sens, qu'un manque de pas moins de 3 000 enseignants est constaté à l'université de Tizi Ouzou et 50 000 postes à l'échelle nationale, alors que les établissements universitaires continuent à fonctionner avec des vacataires payés à 8 000 DA/mois, versés au bout de deux ans de travail et sans sécurité sociale. L'universitaire regrette que «cette précarité, à laquelle sont réduits des docteurs, ouvre des brèches à des pratiques immorales dans les campus».

Pour M. Hachemi, en dépit des budgets colossaux consacrés au fonctionnement des laboratoires de recherche, censés être le moteur du développement économique, ces derniers demeurent «improductifs» et le chercheur n'est pas valorisé.

Pour rappel, le ministre de l'Enseignement supérieur, Abdelbaki Benziane, a affirmé, à maintes reprises, avoir pris en charge les doléances des titulaires de magistère et de doctorat au chômage, et ce à travers des mesures juridiques définies dans le projet de loi en question, sans pour autant confirmer leur recrutement direct. «Ce nouveau texte de loi permettra de générer des postes d'emploi dans d'autres secteurs, en dehors des établissements universitaires et de recherche, en faveur de cette catégorie de diplômés hautement qualifiés», a indiqué le premier responsable du secteur.

Aziza Mehdid

LITTORAL TIGZIRT – AZEFFOUN

Une partie à revaloriser

Au moment où la communauté scientifique du monde entier met un accent particulier sur l'urgence d'une lutte contre la dégradation de l'environnement, la wilaya de Tizi Ouzou semble, au contraire, suivre une direction opposée. Le haut de gré de dégradation du littoral, la partie se trouvant plus précisément en Tigzirt et Azeffoun, est le meilleur indicatif de cette triste réalité.



Un simple trajet en voiture sur la RN 24, qui relie ces deux villes balnéaires, renseigne amplement sur la question environnementale. En effet, à peine quatre kilomètres après la sortie de Tigzirt, en prenant la direction de l'est, c'est-à-dire vers Azeffoun, l'usager découvre les premiers amas d'ordures ménagères mêlées à une multitude de vieux sachets en plastique et de bouteilles de différents calibres. A certains endroits, avec les vents, des sachets en plastique restent accrochés au haut des branches de lentisques, de genêts, de myrtes et autres arbustes constituant le maquis bordant les deux côtés de la route. A certains endroits, ce sont les canettes de bière, mêlées à de la boue, qui jonchent le fossé. Notons que si Azeffoun a échappé, par le passé, à ce phénomène destructeur de la nature, ce n'est hélas plus le cas aujourd'hui. Deux kilomètres avant l'entrée de la ville, c'est le même spectacle désolant qui s'offre aux visiteurs.

Mais quelles en sont donc les principales causes ? Les causes exogènes sont au nombre de deux. La première : les touristes, nombreux à fréquenter cette partie du littoral quand il fait beau temps, notamment durant le week-end, ne sont pas rares à prendre leur déjeuner en pleine nature et souvent au bord de la route. Une fois le repas terminé, au lieu de récupérer les éléments ayant servi à l'emballage de leur repas, comme les sachets et les boîtes ainsi que les bouteilles d'eau et les boissons gazeuses, ils laissent tout sur place. Naturellement, ce ne sont pas tous les touristes qui font preuve d'un manque de civisme, mais force est de constater que ceux qui ignorent totalement le concept du respect de la nature sont les plus nombreux. La deuxième : les autorités locales, que ce soit du côté de Tigzirt ou du côté d'Azeffoun, n'ont pas songé à placer des poubelles le long de la route relevant de leur circonscription territoriale, encore moins de panneaux suggérant le respect de la propreté des lieux ou de la nature. Cela est d'autant plus étonnant qu'à présent, des villages et hameaux s'agglutinent les uns aux autres tout le long de la route reliant Tigzirt et Azeffoun. Du côté de Tigzirt, la situation est pire. A l'est et au nord, c'est-à-dire en allant du côté d'El-Azaïeb en empruntant la RN 24 et vers Tizi Ouzou en empruntant la RN 71, un autre phénomène est apparu : des constructions tous azimuts sont construites sur le bord même de la route. En effet, entre les poteaux supportant l'édifice et le bord de la route, l'espace laissé n'est guère supérieur à deux mètres. Par ailleurs, les chantiers de construction, nombreux et toujours en grande activité, polluent plus que de raison l'air avec la poussière, formée de terre et de ciment brut, transportée au loin dans le ciel par le vent. Et quand on sait que la loi de la physique est ce qu'elle a toujours été quand cesse le vent, cette poussière retombe sur le sol et à un rayon de plusieurs kilomètres de son point de départ, c'est-à-dire du lieu du chantier en question. Pour dire vrai, les villes balnéaires de Tigzirt et Azeffoun se sont enlaidies. Même chose concernant les vastes maquis bordant la RN 72 et la RN 24. D'autre part, le tronçon routier qui relie Tigzirt à Azeffoun, est marqué par des crevasses et des monticules. Et le mal ne se situe pas seulement à ce niveau. Au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou, bon nombre de citoyens se sont octroyé le droit de se substituer à l'institution appelée les travaux publics. Aussi, à chaque entrée d'un village ou d'un hameau, ses habitants construisent des ralentisseurs. Cependant, ils n'ont de ralentisseurs que le nom. Ils sont mal faits et peuvent même être dangereux.

Cet état de fait ne peut avoir qu'un impact négatif sur le tourisme dans la région. D'ailleurs, l'activité touristique reste extrêmement faible dans la région, contrairement à ce que font croire les responsables du secteur touristique de la wilaya de Tizi Ouzou, lesquels se contentent de faire leur calculs en comptant le nombre de véhicules entrant dans la ville. En fait, jamais aucun bilan n'a été fait sur la rentrée d'argent dans le domaine touristique. Notons enfin que nos responsables ont la fâcheuse tendance à faire la similitude entre un professionnel du tourisme et un simple commerçant. En définitive, le vrai tourisme, de nos jours intimement lié au respect de l'environnement d'où, justement, sa nouvelle définition, à savoir «l'écotourisme», n'est pas pour aujourd'hui à Tizi Ouzou. Le discours doit changer et les actes aussi. Le changement doit commencer par le grand nettoyage de la partie du littoral comprise entre Tigzirt et Azeffoun, sans oublier de rendre le tronçon de route les reliant praticable.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

EXPLOSION DANS UNE USINE CLANDESTINE À ORAN

Quatre blessés graves

QUATRE personnes ont été blessées dont l'une grièvement suite à une explosion survenue, ce samedi matin dans un atelier clandestin de fabrication de bonbons à Gdyel dans la périphérie d'Oran, ont indiqué des témoins au Jeune Indépendant.

Une chaudière défectueuse serait à l'origine du drame qui s'est produit vers 9h00 causant des dégâts importants à l'atelier clandestin et aux maisons adjacentes. Pris de panique, les habitants du quartier se sont précipités à l'extérieur des maisons. L'atelier est situé dans une zone d'habitation dense où de nombreux commerces sont en activité.

Les éléments de la protection civile ainsi que la police scientifique étaient sur place pour circonscrire le sinistre.

Selon un des témoins le propriétaire de l'atelier avait constaté jeudi une défaillance dans la chaudière servant à chauffer les terrines des ingrédients des bonbons mais une mauvaise réparation a conduit au sinistre.

Le propriétaire a été blessé dans le drame ainsi deux employées projetées violemment par le souffle de l'explosion tandis qu'une quatrième a eu le visage brulé ont précisé les témoins qui ont ajouté que les voisins ont été les premiers sur les lieux pour dégager les victimes des décombres avant l'arrivée des secours. Les victimes ont été évacués vers l'hôpital d'Oran.

De nombreux ateliers clandestins se trouvent au milieu des zones d'habitation de la commune de Gdyel située à 15 km d'Oran sur la route menant à Arzew.

De notre bureau à Oran, Mokhtar B.

NESS EL KHEIR MÉDÉA

Journée de formation sur l'organisation et la gestion des événements

UNE JOURNÉE de formation sur la thématique relative à l'organisation et la gestion des événements et des activités des associations, sous le slogan «Vers une société civile efficace et progressiste» s'est déroulée au centre des loisirs scientifiques de Médéa, sous la houlette de l'association Ness El kheir de Médéa.

Animée par M. Boualem Hadjer, cadre-formateur, et ayant regroupé des associations caritatives, sociales, culturelles et sportives, la formation a été axée sur les points relatifs à la définition des modes et des techniques modernes d'organisation des événements; la planification, la programmation et l'exécution des événements et des activités; la promotion du niveau de l'encadrement des associations; le renforcement de la participation et du volontariat.

Dans l'exposé des motifs de la journée, la formation s'inscrit dans le cadre de la «démarche des pouvoirs publics ayant pour objectif de redynamiser le rôle des associations et de la société civile et de promouvoir l'ancrage de l'esprit de citoyenneté, en conformité avec le programme national du ministère de la jeunesse et des sports».

La session, la 2è du genre organisée par l'association Ness El Kheir, permet aux cadres associatifs de mieux «répondre aux défis et aux exigences de la situation, notamment en ce qui concerne la prise en charge des actions en faveur des zones d'ombre».

Au cours des échanges entre l'animateur et l'assistance sur l'existence de règlement intérieur, il s'est révélé que la majorité des associations n'en disposent pas alors que celui-ci est censé définir les devoirs et les droits des membres de l'association pour éviter les conflits des prérogatives.

En outre fera remarquer l'animateur de la session, le rôle de l'association est de «répondre à un besoin réel et ressenti» et tenant compte de la réalité de l'environnement qui est régi par 2 pôles essentiels, en l'occurrence le pôle politique et le pôle économique pour se situer à leur intersection, c'est-à-dire là où ils n'existent pas.

Axée sur la la définition du cadre conceptuel de l'événement et sur la planification de l'événement, la formation est un levier important dans la promotion de la ressource humaine pour développer les aptitudes des membres du mouvement associatif pour en faire des leaders.

A titre d'illustration sur l'importance de l'Homme, il est fait une comparaison entre ce qui fait la différence entre une oasis et un désert, ce n'est pas simplement l'eau, mais c'est surtout le travail de l'homme. Cependant, pour la réussite de n'importe quelle action, il doit être donné des objectifs SMART pour leur succès!

De Médéa, Nabil Bey

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA					
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha	
05:58	07:26	12:43	15:38	18:01	

CONSTANTINE				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:02	07:29	12:48	15:43	18:06

ALGER				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:17	07:44	13:02	15:57	18:20

OUARGLA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:05	07:28	12:53	15:56	18:18

CHLEF				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:23	07:50	13:09	16:05	18:28

MOSTAGANEM				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:28	07:55	13:14	16:10	18:33

ORAN				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:31	07:57	13:17	16:14	18:36

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6910 — DIMANCHE 7 FÉVRIER 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	17°	11°
Oran	15°	11°
Constantine	15°	6°
Ouargla	23°	08°

SELON UN ACCORD

Les diplômés algériens autorisés à travailler en France

L'accord conclu en 2016 entre l'Algérie et la France autorisant les diplômés des universités algériennes de travailler en France et des diplômés français de travailler en Algérie sera remis sur le tapis lors de la prochaine session du Comité mixte économique algéro-français (COMEFA), a appris, ce jeudi, le Jeune Indépendant *de source diplomatique à Alger.*

L'accord intergouvernemental, intitulé « Accord sur la mobilité des jeunes diplômés algériens et français », permet aux diplômés algériens d'accéder en France à des postes de travail comme il accorde la possibilité aux diplômés français de travailler en Algérie. L'accord qui avait été conclu en octobre 2015 à Paris lors de la 3e session du COMEFA fera l'objet d'un nouvel examen en vue de sa mise en œuvre, a précisé la même source.

Lors de la prochaine session du comité, les deux parties devront identifier, les spécialités qui auront l'avantage d'accéder aux postes d'emplois aussi bien en France qu'en Algérie, indique la même source. L'accord qui devrait couvrir un large éventail de spécialités notamment celles recherchées dans les marchés algérien et français sera publié dans le Journal officiel des deux pays et dans lequel sera fixée la date officielle de son entrée en vigueur.

En prévision de la prochaine COMEFA a une commission mixte des ministères de l'enseignement supérieur algérien et français devra établir la liste des branches concernées.

Jusqu'à l'heure, les diplômés de médecine et de technologie en Algérie sont les seuls à trouver, avec d'énormes difficultés, des débouchés en France, tout en faisant face au lancinant problème de l'équivalence.

Toutefois, avec la propagation du Covid-19, la mise en œuvre de cet accord risque de prendre du temps et ne pourrait être envisagée qu'à partir de 2022 mais avant l'expiration document-cadre de partenariat (DCP) pour les années 2018-2022 signé entre Alger et Paris sous la présidence d'Emmanuel Macron, selon la même source.

Le COMEFA sert depuis 2013 de plateforme dans les relations économiques entre la France et l'Algérie. Des accords dans



l'agroalimentaire, l'automobile, la santé, les transports, la propriété intellectuelle ou la formation professionnelle. Avec une moyenne annuelle d'échanges de 8 milliards d'euros ajoutés à de 2,6 milliards d'euros d'investissements directs, près de 500 entreprises françaises sont implantées en Algérie.

La non-concrétisation de l'accord de mobilité des jeunes diplômés algériens et français, suite à sa signature en 2015, avait soulevé de nombreuses interrogations après l'engouement qu'il a suscité auprès de jeunes diplômés des deux pays notamment auprès des jeunes français d'origine algérienne ayant des difficultés à trouver des débouchés en France.

Cet accord sera ainsi remis sur la table des discussions lors de la 7e session du COMEFA en plus de cinq autres dossiers économiques jugés majeurs impliquant des sociétés françaises à l'image de Suez, Peugeot ou la RATP .

Les travaux de la 6ème session du Comité mixte algéro-français de coopération économique (COMEFA) ont été tenus à Alger le 12 mars 2020 à Alger , sous la coprésidence du ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, et du ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian sans évoquer cet accord.

Slimane Ould Brahim

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE

Saisie de plus de 8 kg de cannabis à Alger

LES SERVICES de la Sûreté de wilaya d'Alger ont arrêté deux repris de justice et saisi plus de 8 kg de drogue (cannabis) dans une affaire de trafic de drogue, a indiqué samedi la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué.

La brigade de la Police judiciaire relevant de la Sûreté de la circonscription administrative de Draria a enclenché une enquête après avoir repéré un véhicule avec à son bord deux (2) suspects (faisant l'objet d'un signalement), a précisé la même source, ajoutant que le véhicule a été intercepté au niveau de la route reliant Douera à Kheracia.

Après une inspection minutieuse du véhicule, les éléments de la brigade y ont découvert un sac pour femmes soigneusement dissimulé contenant 8,1 kg de drogue (cannabis) suite à quoi les suspects ont été arrêtés et conduits au poste pour un complément d'enquête, a souligné le communiqué.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, sous toutes ses formes, notamment urbaine (bandes de quartier), les services de la Sûreté de wilaya d'Alger ont mis hors d'état de nuire une bande criminelle impliquée dans une affaire de préparation et de participation à une bande de quartier, port d'armes blanches prohibées de 6e catégorie sans motif légitime et violation des mesures de confinement, a fait savoir la même source.

L'opération a été menée sur la base d'informations parvenues à la brigade de lutte contre la criminalité de la circonscription ouest de la Police faisant état d'un groupe d'individus à bord d'une voiture de tourisme en possession de différents types d'armes blanches et s'apprêtant à en découdre au niveau du port d'El Djamila à Aïn Benian.

Exploitant ces informations, les éléments de la brigade ont rapidement arrêté cinq (5) suspects (30 ans de moyenne d'âge) et saisi sur eux 12 armes blanches (3 épées, 8 grands couteaux et 1 couperet), en plus de 7 fusils à harpon. Les suspects ont été conduits au poste pour un complément d'enquête.

L'expertise technique de leurs smartphones a fait ressortir que l'un des suspects était impliqué dans la préparation et la planification d'une opération d'émigration clandestine.

Après parachèvement des procédures légales en vigueur, les suspects ont été déférés devant le Procureur général territorialement compétent.

S. T.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

5 morts et 409 blessés ces dernières 48 heures

5 PERSONNES ont trouvé la mort et 409 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus dans plusieurs wilayas du pays au cours des dernières 48 heures, indique samedi un bilan de la Protection civile.

Les éléments de la Protection civile sont, par ailleurs, intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 32 personnes incommodées par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et de chauffe-bains à l'intérieur de leurs domiciles à travers plusieurs wilayas.

Deux (02) autres personnes ont été asphyxiées par le monoxyde de carbone à l'intérieur d'un véhicule stationné dans un hangar situé à la cité 210 Logements commune et daïra de Sidi Bel Abbes, ajoute la même source.

Les unités de la Protection civile ont procédé, en outre, à l'extinction de 6 incendies urbains, industriels et divers dans les wilayas de Ouargla, Tébessa, Bouira et Tipaza.

Concernant les activités de lutte contre la propagation du coronavirus, les unités de la Protection civile ont effectué, durant les dernières 48 heures, 91 opérations de sensibilisation à travers 15 wilayas (55 communes), rappelant aux citoyens la nécessité de respecter le confinement ainsi que les règles de distanciation sociale, en sus de 111 opérations de désinfection générale à travers 14 wilayas (49 communes).

S. N.





IL ACCUSE L'ÉCRIVAIN MAROCAIN TAHAR BENDJELLOUN

Yasmina Khadra dénonce une campagne calomnieuse menée contre lui

LE ROMANCIER algérien à grand succès Yasmina Khadra a dénoncé vendredi, sur un plateau de la télévision française, la campagne calomnieuse menée contre lui depuis une vingtaine d'années par l'écrivain marocain Tahar Bendjelloun.

Invité à présenter ses nouvelles parutions, Yasmina Khadra, Mohamed Moulessehoul de son vrai nom, est revenu sur son choix de prendre un nom d'emprunt et a dénoncé la «campagne menée contre lui par l'écrivain marocain Tahar Bendjelloun et les innombrables diffamations et élucubrations chimériques l'accusant de ne pas écrire lui-même ses livres».

Yasmina Khadra a déploré ces pratiques qui l'ont «exclut des institutions littéraires françaises», citant pour exemple son dernier roman, «Le sel de tous les oublis», sorti en 2020, et qui a été «boycotté par de nombreux médias français».

L'auteur a précisé qu'il a choisi de dénoncer ces «basses pratiques» pour «rassurer ses lecteurs et les libraires qui ont toujours défendu son travail».

Le romancier algérien a présenté lors de cette émission la version graphique de son roman «Dieu n'habite pas la Havane» et du livre d'entretiens avec Catherine Lalanne, «Le baiser et la morsure».

Né en 1955 à Kenadsa, Yasmina Khadra, a publié ses premiers recueils de nouvelles ,»Amen» et «Houria» en 1984. Il est d'abord connu pour sa trilogie sur les années de violence terroriste en Algérie composée des romans «Morituri» (1997), «Les agneaux du seigneur» (1998) et «A quoi rêvent les loups» (1999).

Il est l'auteur d'une trentaine de romans, traduits pour la plupart dans de nombreuses langues, dont «Ce que le jour doit à la nuit» (2008), «L'Olympe des infortunes» (2010), «Les anges meurent de nos blessures» (2013), ou encore «L'outrage fait à Sarah Ikker « (2019).

Certaines de ses œuvres ont été portées à l'écran comme «Morituri», «L'attentat» et «Ce que le jour doit à la nuit» alors que «Les hirondelles de Kaboul» a été adapté en film d'animation.

R. C.